

Forêt Modèle de Provence

Conseil d'Administration III/2016 en présence du Conseil de surveillance

Lundi 21 novembre – St Maximin – Mairie – Salle Nord – 9h30-12h00

❖ Préambule

Ce Conseil d'administration en présence du Conseil de surveillance a pour finalité d'ancrer la stratégie de l'association afin de permettre son développement opérationnel.

Les objectifs spécifiques sont d'une part de mieux prendre connaissance des différents projets en cours et d'autre part d'approfondir les liens entre les administrateurs.

Clément Garnier, animateur/chargé de mission depuis janvier 2016, est félicité pour sa capacité à assimiler son métier, alors qu'il débutait tant dans le secteur forestier que dans celui de la gestion de projets.

Le Conseil régional Provence-Alpes Côte d'Azur est remercié pour son soutien historique, à la fois financier et technique. Cet acte est fort de sens symbolique.

I. Approbation du Conseil d'administration du 06/07/2016

Le procès-verbal concerné par cette réunion est approuvé à l'unanimité.

II. Actions locales, régionales et internationales

1. Actions historiques

Valoriser les suberaies varoises

Le travail apporté par Forêt Modèle de Provence pour l'organisation des Journées Techniques du Liège en 2013 et 2015 a porté ses fruits puisque la récurrence une fois tous les deux ans se poursuit bien en 2017. Cela confirme que son travail s'inscrit dans la durée.

D'un point de vue stratégique, le « week-end du chêne-liège » et son « concours du meilleur artisan de bois de chêne-liège » organisés par notre volontaire en service civique Nicolas Plazanet sont très opportuns. En effet, l'intégration le 06/07/2016 dans le Conseil d'administration de Luc Langeron, représentant de l'Institut pour la forêt méditerranéenne, a permis une réflexion de fond

sur la communication que devrait mener FMP dans chacun de ses projets. L'idée générale est que l'association devrait davantage valoriser ses travaux auprès des acteurs forestiers tout comme du grand public (donc aussi via les médias). Il a notamment été émis l'idée d'organiser régulièrement, par exemple une fois par an, un concours ou un prix comme celui-ci.

Relancer la filière du pignon

Les résultats de l'action ont montré que le facteur limitant principal pour envisager la relance de la filière du pignon en Provence est le rendement des pin-pignons. Or, l'IRSTEA a justement un stagiaire travaillant actuellement sur une méthode de suivi de la production de biomasse et de pignes en coopération avec l'Algérie. Michel Vennetier propose donc l'idée que FMP mette dans le futur un stagiaire à disposition de l'IRSTEA afin de poursuivre de manière cette fois-ci scientifiquement valide le travail de suivi des 12 placettes en place.

Développer l'agroforesterie

Fort du constat que l'agroforesterie peut prendre une multitude de formes, dans le cadre de FMP, son acception est prise un sens large.

Concrètement, il est acté par le CA et le Président du CS - Jean Bacci du Conseil régional - que pour les sept mois restant avant de solder ce projet, l'association accompagne deux projets-pilote spécifiques :

- A Aubagne sur le domaine de la Font de Mai : poursuivre le travail déjà entamé en partenariat étroit avec le Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Il s'agit de concevoir des systèmes agroforestiers permettant entre autre à la fois une diversification des revenus pour les agriculteurs (bois, fruits, cultures sèches), une diminution de la consommation d'eau, une adaptation au changement climatique, une réduction du risque incendie par la réhabilitation d'anciennes parcelles agricoles abandonnées.

- Dans les Maures en partenariat étroit la Communauté de communes du Golfe de Saint Tropez et l'ASL-SV : appuyer l'installation d'un éleveur de ruminants dans une suberaie sur la base d'un aménagement forestier consistant à valoriser énergétiquement des sous-produits forestiers (souches, maquis, branches) par une opération préalable (éclaircie et débroussaillage), puis un entretien adapté (taille, élagage, débroussaillage).

Dans une optique prospective à plus long terme, P. Thévenet pense que l'association devrait poursuivre son travail de « mise en place d'une dynamique agroforestière en PACA ».

2. Nouvelles actions – 2016 :

FOREST-IN : Information pédagogique et INnovante pour la gestion forestière durable par les petits propriétaires

La sensibilisation et la formation des propriétaires prévues dans ce projet européen sont des thèmes forts prises en charge par les syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs et le CRPF. Par conséquent, ils représentent des compétences clés à mobiliser et à coordonner dans le cadre de ce projet.

Face à FSC, FMP se positionne nettement en faveur de PEFC.

Coopération franco-algérienne

Ce genre d'échanges est indispensable puisqu'il est la racine même des Forêts Modèles du pourtour méditerranéen.

Afin d'envisager une poursuite au voyage d'échanges du mois d'octobre à Tlemcen, il est proposé un groupe de travail autour de Jean Bonnier, Philippe Bregliano, Philippe Thévenet, Michel Vennetier et Louis Amandier (AIFM). Deux projets sont à creuser : à court terme, organiser un accueil d'une délégation tlemcenienne en Provence ; à moyen terme, trouver les financements pour mener un projet de coopération sur l'un des enjeux communs soulevés (valorisation des suberaies, filières courtes de produits ligneux et non-ligneux, accueil du public en forêt, lien élevage / forêt).

3. Nouvelle action – 2017

Concilier mobilisation de bois et DFCI

P. Bregliano relève que sa commune (Correns) a déjà essayé de formaliser l'usage d'un piste DFCI en voie de desserte, en vain. De plus, concernant la mutualisation publique/privée de travaux forestiers, notons la démarche au niveau des levées de liège entamé entre l'ONF et la forêt privée. En vue d'« animer et modéliser une démarche partenariale d'une coupe groupée publique/privée utilisant un piste DFCI comme desserte » comme le prévoit ce projet, ces expériences sont à creuser pour mieux appréhender les leviers et freins à ce type d'initiatives.

Ce projet est cofinancé à 50% par l'*Appel à initiatives* d'Uniper, les 50% restant sont apportés par la subvention du CR PACA de numéro 2016_11710 intitulée « actions pour le développement durable de la forêt méditerranéenne ». Le projet est validé par le Conseil d'administration.

Précisons que malgré l'origine de ce cofinancement, le projet sera assumé par l'association Utilisateurs de Biomasse Energie (UBE). Ainsi, l'essaimage ultérieur de la démarche sera politiquement plus aisé, notamment dans le massif des Maures où Uniper est parfois perçu comme un concurrent déloyal vis-à-vis de Sylvania, industriel plus petit et local.

III. Budgets

1. 2016

RECETTES					
Objet	Prév, 2016 (à l'AG 2016)	Réalisé	Solde actuel	Restant prév. 2016	Solde prév. au 31/12/16
Cotisations	11 400 €	10 200 €	1 200 €	1 750 €	-550 €
Région - 2016	45 600 €	22 800 €	22 800 €	22 800 €	0 €
Région - Suberaies (2013 - 2016) - Solde	2 515 €	2 515 €	0 €	0 €	0 €
Région- Pignon (2014-2017)	10 848 €	10 848 €	0 €	0 €	0 €
Total	70 363 €	46 363 €	24 000 €	24 550 €	-550 €
DEPENSES					
Objet	Prév, 2016 (à l'AG 2016)	Réalisé	Solde actuel	Restant prév. 2016	Solde prév. au 31/12/16
Frais généraux	4 756 €	5 135 €	-379 €	380 €	-759 €
Services extérieurs	449 €	924 €	-475 €	84 €	-559 €
Divers administratifs	1 282 €	1 322 €	-40 €	120 €	-161 €
Comptabilité	2 705 €	2 028 €	677 €	176 €	501 €
Services bancaires et assurance	320 €	861 €	-541 €	0 €	-541 €
Personnel	41 581 €	34 691 €	6 890 €	3 114 €	3 284 €
Salaire brut	27 627 €	24 327 €	3 300 €	2 227 €	1 073 €
Charges sociales	12 777 €	9 679 €	3 098 €	886 €	2 211 €
Autres charges : Tickest-restaurant	1 177 €	685 €	492 €	0 €	0 €
Déplacement	3 000 €	2 110 €	890 €	192 €	698 €
Opérations spécifiques	21 026 €	13 363 €	7 663 €	0 €	7 663 €
Région - Suberaies (2013 - 2016) - Solde	2 515 €	2 515 €	0 €	0 €	0 €
Région- Pignon (2014-2017)	10 848 €	10 848 €	0 €	0 €	0 €
Total	70 363 €	55 300 €	15 063 €	3 685 €	10 886 €

2. Prévisionnel 2017

RECETTES	
Objet	Montant
Cotisations	11 400 €
Région - 2017	35 250 €
Région - Pignon (2014-2017) - Solde	4 324 €
Région - Agroforesterie (2014-2017) - Solde	24 033 €
ERASMUS + (nouveau)	7 707 €
Uniper (nouveau)	10 000 €
Total	92 713 €
DEPENSES	
Objet	Montant
Frais généraux	5 458 €
Personnel	44 821 €
Déplacement	3 000 €
Opérations spécifiques	39 434 €
Total	92 713 €

3. **Barème de cotisation** (proposition¹ à valider lors du prochain CA, en préparation de l'AG ordinaire)

IV. Stratégie

Discussion ouverte sur la mission générale et les objectifs de l'association / validation par le Conseil de surveillance

Pour rappel, Forêt Modèle de Provence a pour objet² de « mettre en place un processus partenarial visant à promouvoir le développement durable des espaces forestiers provençaux ». L'association doit donc chercher à mener des projets le plus collégalement possible, en valorisant à la fois ce travail en commun et les compétences respectives des partenaires.

Jean Bacci confirme que les actions en cours et prévisionnelles de l'association vont tout à fait dans le sens des nouvelles orientations de la politique forestière régionales actuellement en cours de formulation. Pour synthétiser, il s'agit de concilier développement forestier économique et acceptation sociale.

¹ Voir l'annexe

² Voir les statuts

Débat sur l'opportunité d'une Assemblée générale extraordinaire

Il est admis que ce projet d'AGE n'est pas opportun dans le contexte actuel de l'association. Celle dernière doit plutôt chercher en priorité à viabiliser son fonctionnement et ancrer son action dans le secteur forestier. La question de remettre en cause les statuts dans le but par exemple de changer les noms des collègues est donc remise à plus tard.

Propositions d'intégrer de nouveaux acteurs

Le Conseil d'administration a émis le souhait de bénéficier au sein de l'association de représentants : de l'amont et l'aval de la filière bois, des territoires, de l'enseignement, du secteur scientifique et de la sécurité civile (DFCI).

Il est donc suggéré qu'intègrent :

- au CS³, notamment :
 - L'Interprofession régionale
 - l'Entente pour la forêt méditerranéenne
 - l'Agence Régionale Pour l'Environnement
 - la DREAL
- au CA, notamment :
 - l'ONF (a préféré rester simple membre, le 27/02/2017)
 - FNE PACA

❖ CONCLUSION

En complément de tous les échanges, il est relevé l'intérêt supplémentaire des deux nouveaux projets de diversifier les sources de financement de l'association.

L'Assemblée générale ordinaire aura lieu entre le mois d'avril et juin.

Le secrétaire général lève la séance à 12h00.



³ Ceci est une volonté du CS pour lui-même puisque le CA n'a aucun droit de regard sur le fonctionnement du CS

Annexe : Proposition de barème

		Cotisation	Cotisation de 1ère année
Instituts et établissements publics départementaux, régionaux et nationaux		900 €	450 €
Collectivités locales	moins de 5 000 habitants	80 €	40 €
	entre 5 000 et 10 000 habitants, office du tourisme	150 €	75 €
	entre 10 000 et 50 000	300 €	150 €
	entre 50 000 et 200 000 habitants	600 €	300 €
	plus de 200 000 habitants	900 €	450 €

de cotisation



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Organisations associatives, syndicales, et coopératives	moins de 100 adhérents	50 €	25 €
	entre 100 et 500 adhérents	150 €	75 €
	plus de 500 adhérents	300 €	150 €
Entreprises		100 €	50 €
Particuliers		20 €	10 €